

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 4 octobre 2018

Canton de LUMBRES

Arrondissement de SAINT-OMER

Département du PAS-DE-CALAIS

Le Jeudi 4 octobre 2018 à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 20 aout 2018 dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, Mr BRUGGEMAN Marc; Mme CARON Isabelle, Mr CODRON Thierry (procuration donnée à Mme Piret Raymonde), Mme MARSOT Jessica, Mr VASSEUR Pascal, Mr LEFEBVRE Stéphane, Mr LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, Mr POURCHEL Laurent.

Absent(s) excusé(s): Mr LAMARE Philippe, Mr. GORET Christophe, Mr JEAN-MARC Daniel.

Secrétaires de séance : Madame Raymonde PIRET, adjointe- Mesdames DUCROCQ Valérie et DECROIX Dorothée, Secrétaires.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 7 JUIN 2018. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sauf Madame ARBLAY qui précise s'être abstenue sur la délibération 8 du 7 juin 2018, la rectification sera effectuée.

Délibération n °1 du 04/10/2018 : Point sur la trésorerie :

Monsieur le Maire informe que la trésorerie a demandé à prendre une décision modificative pour 42000 euros en investissement en 001 et pour 3880.90 euros en 002 (section de fonctionnement), suite à la dissolution du budget du CCAS. Ces montants seront intégrés dans le budget de la commune et permettront de clore définitivement le compte du CCAS.

Concernant le legs, la Mairie est en attente d'informations de la part de Maître Outtier.

Le Conseil approuve cette décision.

Délibération n°2 du 04/10/2018 : Travaux du Caraquet :

Monsieur le Maire annonce le rapport d'analyse des offres pour les travaux d'aménagement route du Caraquet. Les entreprises ayant répondu à l'offre sont Ducrocq TP et Leroy TP. Après négociation et selon des critères définis dans le règlement de la consultation, le Maitre d'œuvre propose de confier le marché à l'entreprise Leroy TP pour un montant total de 18989.80 euros HT SOIT 22787.76 euros ttc

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Délibération n°3 du 04/10/2018 Point sur les vestiaires Foot. :

Mr Goret Christophe étant retenu pour obligations professionnelles, il a été confié à l'un des adhérents du club de football d'argumenter sur le devenir du vestiaire FOOTBALL.

Celui-ci a précisé qu'il y avait un total de 45 adhérents, que le club avait pour objectif de toucher une tranche d'âge de 20 à 30 ans. L'association a pour objectif de se grouper avec Senninghem mais pour cela, la présence de vestiaires douches est indispensable pour conserver ses adhérents, développer le club de Coulombly et augmenter ses effectifs.

Le Conseil demande une rétrospective du nombre d'adhérents depuis la création du club. Elle sera transmise au Président.

Délibération n°4 du 04/10/2018 : Délibération sur la divagation des chiens errants

Au vu de la recrudescence de chiens et chats errants dans le village, le Maire explique qu'il serait souhaitable de prendre un arrêté, précisant qu'il est défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Il en sera de même pour tout chien errant paraissant abandonné.

Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire ou identifiés par tout autre procédé.

Tout chien errant, non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière, il en sera de même de tout chien paraissant abandonné.

Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Lorsqu'un chien sera réclamé par son propriétaire, ce dernier devra préalablement, à la remise de l'animal, acquitter à la recette municipale : les frais de conduite, de nourriture, et de garde au tarif en vigueur.

Le Conseil approuve cette décision.

Délibération n° 5 du 04/10/2018 Point sur les montants des subventions et pour le projet d'extension école

Le Maire présente au Conseil que la commission permanente du département a octroyé une subvention de 25 % soit 42875 euros pour un montant total de 171500 euros ht ; aucune autre subvention n'a été accordée pour ce projet. Monsieur le Maire précise également que l'académie de LILLE avait pris une mesure de fermeture de classe pour la rentrée 2018.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, le Conseil suspend le projet d'extension de l'école, et attend de voir l'évolution des effectifs.

Le Maire est chargé de négocier les frais engagés auprès de l'architecte en charge du dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

Délibération n°6 du 04/10/2018 Lecture du courrier de Mr Ducrocq Dominique pour une éventuelle donation de la chapelle de Jésus flagellé situé à l'angle de l'église et de la rue du Carquet à la commune de Coulomby

Après lecture du courrier, le Maire explique que la Mairie n'a pu recueillir le titre de propriété de cette chapelle.

Le Maire demande à ce qu'il y ait vérification auprès du cadastre pour savoir si la chapelle est construite sur un terrain appartenant à la commune.

Une décision sera prise ultérieurement par le Conseil.

Délibération n °7 du 04/10/2018 Création du pôle métropolitain audomarois et de la validation des statuts de ce pôle mise en place par la Communauté De Communes du pays Lumbrois

Le Maire explique que le Conseil de la CCPL a délibéré pour la création du pôle métropolitain audomarois et la validation des statuts de ce pôle. Néanmoins les communes de la CCPL doivent se prononcer sur cette délibération , ce pôle métropolitain audomarois intégrerait 89 communes et comprendrait près de 129000 habitants répondant ainsi au seuil démographique prévu par le code général des collectivités territoriales qui précise que les pôles métropolitains constituent des regroupements d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comprenant au moins un EPCI de plus de 100000 habitants .

L'installation effective du pôle métropolitain audomarois est prévue pour le 1er Janvier 2019

Le Conseil vote favorablement à la création du pôle métropolitain audomarois et à la validation des statuts de ce pôle.

A préciser l'abstention de Madame Annie ARBLAY.

Délibération n °8 du 04/10/2018 Fin du contrat CUI CAE de Madame Pruvost Sonia

Monsieur le Maire évoque que le Contrat CUI CAE de Madame Pruvost Sonia s'achève le 7 janvier 2019. Le Conseil décide à l'unanimité de proposer à Madame Pruvost un CDD de 6 mois à compter de cette date.

Délibération n °9 du 04/10/2018 Indemnités de Conseil alloué aux comptables du trésor public chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du trésor Public. En effet, il s agit de Monsieur Henneman qui vient en remplacement de Madame Lartigue Isabelle.

Le Conseil accepte à l'unanimité de régler cette indemnité à Mr Henneman ainsi qu'à Madame Lartigue au prorata de sa présence sur la trésorerie de Lumbres.

Divers :

Monsieur le Maire précise que suite à la démission de Mr Lefebvre Claude du Conseil municipal, il faut élire un nouveau membre pour le syndicat des eaux d'Alquines.

A l'unanimité Madame Annie ARBLAY est élue membre du syndicat des eaux d'Alquines.

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier a été envoyé aux associations, percevant au moins 500 euros de subvention, afin que celles-ci donnent leur bilan financier de l'année précédente. Seules 2 ont répondu ; un rappel sera adressé.

Des demandes de devis d'installation de fibre à l'école et à la Mairie sont en cours.

Un chantier école de l'Aprt sera sollicité dans les mois à venir pour refaire la tour de l'église, la façade du presbytère ainsi que d'autres travaux.

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser intervenir Mme PIRET Raymonde, la première adjointe. Madame PIRET explique que certains travaux intérieurs de l'ancien presbytère prennent un retard considérable et que l'extérieur nécessite une réfection complète surtout sur le pignon qui a commencé à fuir. Elle rappelle les travaux recensés lors de l'ADAP concernant le parvis de l'église et rajoute que le socle du monument aux morts et le crucifix demandent des travaux. La solution d'un chantier école d'un an peut être une possibilité peu coûteuse car si elle est retenue par le Conseil Départemental, elle s'élèverait à 44000 euros plus les matériaux.

Le conseil après débat vote à l'unanimité et charge Mme PIRET de prendre contact et de s'engager pour cette somme.

Le Maire est rappelé en séance pour continuer avec le conseil.

Monsieur le Maire retrace le travail de Valérie et les responsabilités à son poste. Il soumet au Conseil d'augmenter la prime de RIFSEEP à 100 euros par mois. Après débat le Conseil approuve à l'unanimité

ARBLAY Annie

LEFEBVRE Stéphane

BRUGGEMAN Marc

LEMAIRE Jean-François

CARON Isabelle

PIRET Raymonde

CODRON Thierry (procuration donné à Madame PIRET Raymonde)

VASSEUR PASCAL

MARSOT JESSICA

POURCHEL LAURENT

